



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LA FONTAINE SAINT MARTIN
du 26 Février 2018
20h00**

L'an DEUX MIL DIX HUIT, le VINGT SIX FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : M. Christophe LIBERT, Maire, M. Dominique COLOMBEL, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Aby SCHAFFER, Mme Christiane MEACCI, Mme Inès DURAND-GASSELIN, M. Christophe DUPONT, Mme Françoise BOUGARD, Mme Marie GROULT.

Absents excusés : M. Jacques AUBRETON ayant donné pouvoir à M. Christophe LIBERT, M. Juan DE LA HORRA ayant donné pouvoir à Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Laurence HORY, M. Olivier GALERAN, M. Eric BEDOUET, M. Didier GOUESSE.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Aby SCHAFFER

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : signature d'une convention entre la commune et le FDGDON relative à la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Finances

- Vote des taux d'imposition 2018
- Débat d'orientation budgétaire exercice 2018
- Projet de réalisation d'un terrain de jeu multisports : délégation au Maire par le Conseil Municipal relative à la signature des demandes de subventions
- Attribution des subventions aux associations

Accueil périscolaire

- Projet de délibération : convention de mise à disposition de services entre la ville de La Flèche et les communes de Oizé et de La Fontaine Saint Martin
- Signature d'une convention entre la commune et la FDGDON relative à la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

Informations

- Collecte et traitement des déchets et utilisation de la déchetterie d'Oizé pour les communes de Oizé et de La Fontaine Saint Martin
- Projet de modification de l'entrée de l'école : bornage de la parcelle AB 131
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 Janvier 2018 :

Monsieur le Maire reprend le compte-rendu du 15 janvier 2018 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018 conformément au tableau suivant :

Nature des taxes locales	Taux d'imposition proposé 2018
Habitation	17,89 %
Foncier bâti	19,48 %
Foncier non bâti	31,98 %

Le Conseil Municipal adopte les taux proposés.

Débat d'orientation budgétaire 2018

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2017, Monsieur Colombel rappelle que les restes à réaliser sur 2018 sont les travaux des sanitaires de la Salle des Fêtes ainsi que la pose de la grille et du portail de l'école. La commune s'est d'autre part engagée à réaliser la numérotation des habitations (achats de plaques et de panneaux).

Il propose d'affecter 100 000 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Les dépenses d'investissement proposées sont l'aménagement d'une entrée pour l'école ainsi que l'aménagement d'un terrain multisport près de la classe maternelle. Des demandes de subventions seront sollicitées et un crédit contracté pour financer ce dernier projet (il est rappelé que le crédit des logements locatifs de la Segrairie arrive à son terme fin juillet 2018)

En fonctionnement, il est prévu une augmentation des charges de personnel avec l'embauche d'un adjoint d'animation.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Projet de réalisation d'un terrain de jeu multisports : délégation au Maire par le Conseil Municipal relative à la signature des demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des demandes de subvention sont susceptibles d'être déposées dans le cadre du projet de réalisation d'un terrain de jeu multisports en 2018.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de pouvoir signer les dossiers de demandes de subvention. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Attribution de subvention aux associations pour l'exercice 2018

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations suivantes, qui ont fait une demande pour 2018.

Association des anciens combattants Cerans-Fouletourte / La Fontaine St Martin	60 €
Association Culturelle de La Fontaine Saint Martin	200 €
Equipe Sportive Fontainoise	200 €
Handi' Féés	200 €
Le Rêve de Norinia - France	200 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au collège de Cérans-Fouletourte, à savoir 10€ par collégien domicilié sur la commune de La Fontaine Saint Martin pour participer au financement des sorties pédagogiques.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

Projet de délibération : convention de mise à disposition de services entre la ville de La Flèche et les communes de Oizé et de La Fontaine Saint Martin

En intégrant la Communauté de Communes du Pays Fléchois, les Communes de Oizé et La Fontaine Saint Martin doivent reprendre en gestion directe l'organisation des accueils de loisirs et la gestion du contrat Enfance Jeunesse puisque ce sont des compétences qui étaient exercées par la CC Sud Sarthe mais qui ne le sont pas par la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Afin de mettre en place ces nouveaux services, les communes de La Fontaine Saint Martin et de Oizé sollicitent un soutien technique de la ville de La Flèche.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune et la ville de La Flèche.

Collecte et traitement des déchets - utilisation de la déchetterie de Oizé pour les communes de Oizé et de La Fontaine Saint Martin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service de collecte et traitement des déchets se poursuit ainsi que l'utilisation de la déchetterie de Oizé.

La CC du Pays Fléchois et le Syndicat Mixte du Val de Loir ont voté deux conventions avec le paiement de la ROM au syndicat. Le partage de l'actif et du passif entre la commune et le syndicat reste à définir.

Informations

Bornage d'une partie de la parcelle AB 131

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vue de la création d'un accès piétonnier à l'école, il convient que la commune achète une partie de la parcelle AB 131.

Le bornage de la partie à acquérir par la commune (pour une superficie de 55 ca) a été réalisé par Air & Geo.

Convention entre la commune et la FDGDON - lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Sarthe (lutte contre les ragondins).

Le coût annuel pour la commune est de 216,12 €. M. le Maire a désigné un piégeur qui sera indemnisé en fonction de nombre de rongeurs piégés.

Droit de préférence – vente de bois

Dans le cadre de la vente des parcelles de bois cadastrées C 448 pour une contenance de 28a et C 449 pour une contenance de 1ha 18a 80ca, la commune décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Fibre

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays Fléchois s'est engagée à débloquer les fonds nécessaires aux travaux d'aménagement de la fibre sur la commune. Les travaux devraient débuter en avril prochain.

Syndicat Mixte Est Aval Unifié

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un président a été élu au nouveau Syndicat Mixte Est Aval Unifié.

Le Conseil Municipal prend acte.

Nettoyage des bâtiments communaux

Le contrat de l'agent recruté en 2017 en emploi aidé, chargé de l'entretien des locaux communaux, arrive à son terme en mai 2018. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la possibilité de faire appel à l'avenir, à une société de nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux. Il est chargé de présenter des devis lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, des informations complémentaires seront apportées au Conseil Municipal concernant le renouvellement d'un contrat aidé.

Rapport et avis du commissaire enquêteur sur le projet éolien concernant les communes de La Fontaine Saint Martin et Saint Jean de la Motte

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique du projet éolien situé sur les communes de La Fontaine Saint Martin et Saint Jean de la Motte.

Il donne un avis favorable à la demande d'autorisation unique en vue de l'exploitation de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur La Fontaine Saint Martin et Saint Jean de la Motte.

Le rapport est consultable sur le site de la Préfecture de La Sarthe et en mairie.

Panneau Pocket

L'application Panneau Pocket pour informer la population en temps réel des messages de prévention, de risque ou d'alerte, de l'actualité locale festive, culturelle, sportive, ...est en cours de mise en place depuis quelques semaines. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants pour information.

Festiloir

La commune accueillera les festivités de Festiloir au cours d'une journée l'été prochain. L'organisation de cette manifestation sera abordée lors d'une rencontre programmée en mairie le 23 mars 2018 à 9h00.

Commission finances

La commission finance se réunira le 12 mars 2018 à 20h en mairie.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 26 mars 2018 à 20h00.

Fin de la séance 21h45